



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2442

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Requalification de la rue des Corbèges - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2442**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Corbas

objet : **Requalification de la rue des Corbèges - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La rue des Corbèges, située à Corbas, est attenante aux anciennes carrières Perrier situées au nord (29 hectares). Cette voie a pour fonction de relier le tissu économique de la zone industrielle Lyon sud-est au réseau autoroutier de l'A 46. La zone industrielle Lyon sud-est est la zone d'activité la plus importante de l'agglomération lyonnaise en termes de superficie (1 200 hectares) et d'emplois (21 000 emplois). Elle accueille une part importante d'activités logistiques (transport, commerce de gros), industrielles et le pôle agroalimentaire constitué par le marché de gros et les abattoirs de Corbas.

Aujourd'hui, la rue des Corbèges doit faire l'objet d'une requalification afin d'améliorer les conditions de desserte de la zone industrielle ainsi que la sécurité de cet itinéraire qui supporte un trafic important, avec un itinéraire de transport de matières dangereuses.

Cette opération de requalification concerne la partie de la rue des Corbèges située entre le giratoire de Charbonnier et le giratoire situé à l'intersection de la rue du Petit Bois et de l'industrie.

La rue des Corbèges sera restructurée sur ce tronçon (920 mètres) et dans une emprise d'environ 20 mètres, afin de répondre aux objectifs suivants :

- améliorer et sécuriser les échanges entre les différents pôles d'activités,
- élargir la voirie de manière à intégrer les modes doux,
- apporter une dimension paysagère pour le traitement des problématiques environnementales (gestion de l'eau et biodiversité),
- anticiper les aménagements à venir sur le site des Corbèges qui doit accueillir une zone d'activités.

Ce projet de requalification nécessite des travaux de voirie qui implique l'organisation d'une concertation préalable, conformément à l'article L 300-2c du code de l'urbanisme, d'une étude d'impact soumise à l'avis de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et d'une enquête publique. Il est demandé au conseil de Communauté de délibérer sur les modalités de la concertation préalable avant l'étude de conception proprement dite.

Le périmètre de concertation est délimité par :

- le boulevard urbain sud et l'A 46 au sud,
- la D 148 et la rue de Collières au nord.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public en mairie de Corbas ainsi qu'à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon aux heures habituelles d'ouverture.

Le dossier comprendra :

- un plan de situation,
- un exposé du contexte général de l'opération,
- un exposé des objectifs de cette nouvelle voie,
- un profil de voirie envisageable,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public et toutes personnes concernées par le projet.

Un avis administratif annonçant le début et la fin de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles :

- à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon - 20, rue du Lac à Lyon 3°,
- en mairie de Corbas, place Charles Jocteur à Corbas.

Un avis sera par ailleurs publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture de ce processus. A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les objectifs poursuivis pour la requalification de la rue des Corbèges à Corbas,
- b) - l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement de requalification de la rue des Corbèges à Corbas, conformément à l'article L 300-2c du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.